



Sommaire du Plan de gestion des matières résiduelles



ACCRONYMES

GMR

Gestion des matières résiduelles

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles

PQGMR

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

REP

Responsabilité élargie des producteurs

ICI

Industries, Commerces et Institutions

RDD

Résidus domestiques dangereux

RCN

Région de la capitale nationale

CRD

Construction, rénovation et démolition

LQE

Loi sur la qualité de l'environnement

SVMO

Stratégie de la valorisation de la matière organique

La révision du PGMR

Conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) doit procéder tous les 5 ans à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), et ce, afin de prendre en compte notamment la mise à jour quinquennale du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) du gouvernement du Québec. En avril 2023, le Conseil des maires de la MRC a adopté un projet de PGMR révisé pour qu'il soit soumis à un processus de consultation permettant à la population de s'exprimer sur les enjeux et sur les actions présentées.

Le PGMR est constitué de 9 chapitres portant sur différents aspects de la gestion des matières résiduelles dans les Collines-de-l'Outaouais. Ces chapitres sont les suivants :

CHAPITRE 1 : CADRE LÉGISLATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cadre législatif fédéral

- **Règlement interdisant les plastiques à usage unique**

But : interdire ou limiter la fabrication, l'importation et la vente des six catégories de plastiques à usage unique suivants : sacs d'emplettes, ustensiles, récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques difficiles à recycler, anneaux pour emballage de boissons (porte-canettes), bâtonnets à mélanger, pailles.

- **Règlement sur les produits contenant du mercure**

But : réduire la disponibilité de certaines des lampes contenant du mercure les plus courantes au Canada en interdisant leur fabrication et leur importation.

Cadres législatif provincial

- **Loi sur la qualité de l'environnement**

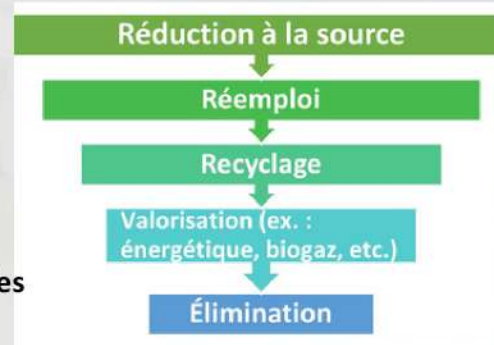
But : prescrit une gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3 RV-E représentée ci-contre.

Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action 2019-2024:

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Stratégie sur la valorisation des matières organiques (SVMO) et ses cibles:

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t. éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.



- **Modernisation du système de la collecte sélective**

But : réformer du système de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP)

- **Modernisation du système de consigne**

But : réformer du système de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP)

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Géographie

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est située dans la région de l'Outaouais et s'étend sur une superficie de 2 079 km². Elle constitue une partie intégrante de la région de la capitale nationale (RCN) qui réunit notamment les villes de Gatineau et d'Ottawa, soit deux centres urbains d'importance. La MRC comprend 6 municipalités à caractère rural, semi-urbain, touristique et de villégiature : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac et Val-des-Monts.

Démographie

En 2021, la population de la MRC atteignait 53 657 habitants et croît à un rythme soutenu de 3 % par année. Elle pourrait excéder 58 000 habitants en 2026 et 62 000 habitants en 2031. La densité de population de la MRC est de 32 habitants/km² et varie de 15 à 186 hab/km² selon les municipalités. Le parc immobilier de la MRC est composé de 24 214 portes résidentielles, 3 161 portes de villégiatures et de 2 966 portes industrielles, commerciales ou institutionnelles (ICI). 89% des résidences répertoriées sont de type unifamilial.

Socioéconomie

Le secteur tertiaire occupe domine l'économie de la MRC. Il est constitué essentiellement des commerces et services orientés vers la restauration et l'approvisionnement local. La MRC entretient des liens économiques étroits avec Gatineau et Ottawa, ce qui influence grandement les transports, le marché de l'emploi et la consommation. La structure entrepreneuriale de la MRC compte 2 501 très petites entreprises (1 à 4 employés) et 438 entreprises de 5 employés et plus. La population de la MRC est bien scolarisée et dispose de revenu généralement supérieur à la moyenne provinciale.

CHAPITRE 3 : PORTRAIT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les services municipaux en gestion de matières résiduelles sont offerts au secteur résidentiel et, dans une certaine mesure, aux ICI. Le tableau 3.17 résume ces services.

En général, les gros ICI font affaire avec des entrepreneurs privés pour bénéficier d'une fréquence de collectes plus élevées en comparaison aux collectes régulières municipales. Quant aux plus petits producteurs, ils sont en grande partie assimilés à ces dernières.

La MRC compte un seul centre de tri privé pour matériaux secs en activité sur son territoire. À l'heure actuelle, il n'existe aucun service municipal de récupération de ces matériaux sur le territoire de la MRC. Compte tenu du petit nombre d'installations de récupération de CRD au sein de la MRC, il est présumé qu'un important tonnage soit acheminé à l'extérieur de son territoire.

CHAPITRE 4 : RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION, VALORISATION OU ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une trentaine d'organisations œuvrant dans la récupération, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles ont été répertoriées au chapitre 4 du PGMR. On remarque cependant que plusieurs organisations œuvrent dans des domaines similaires et qu'un grand nombre sont localisées à l'extérieur de la MRC. Les services de gestion des matières résiduelles offerts dans les Collines, tant publics que privés, gagneraient à être bonifiés afin d'améliorer la participation et la performance des citoyens.

CHAPITRE 5 : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La quantité de matières résiduelles générées par l'ensemble des secteurs d'activité (résidentiel, ICI, CRD) en 2021 a été estimée à un total de 80 353 tonnes, dont 30 201 tonnes (38 %) ont été récupérées. Les quantités récupérées, éliminées et générées discutées dans le présent chapitre ont été regroupées dans le tableau ci-dessous afin de donner une meilleure vue d'ensemble de la performance de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Tableau 5.12 Sommaire des bilans par matière par secteur d'activités

Secteur résidentiel

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Matières recyclables	4387	2522	6910	63 %
Papier et carton	2 430	859	3 290	74 %
Métal	214	309	523	41 %
Plastique	652	1 080	1 732	38 %
Verre	1 091	274	1 365	80 %

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Matières organiques	3403	6267	9671	35 %
Résidus alimentaires	956	1 279	2 235	43 %
Résidus verts	1 032	2 052	3 085	33 %
Autres résidus organiques	175	2 143	2 318	8 %
Biosolides municipaux (étangs aérés)	50	32	82	61 %
Boues de fosses septiques	1 190	761	1 951	61 %

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Autres résidus de matières résiduelles	3 569	1 418	4 987	72 %
Véhicules hors d'usage (VHU)	2 607	0	2 607	100 %
Encombrants métalliques	561	775	1 337	42 %
Encombrants non métalliques	0	123	123	0 %
RDD	41	29	69	59 %
Textiles	360	491	851	0 %

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Rejets de procédé de traitement des matières résiduelles	0	892	892	0 %
Centres de tri des matières recyclables	0	836	836	0 %
Centres de tri des matières organiques	0	56	56	0 %
Total secteur résidentiel	11 359	11 099	22 460	51 %

Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Matières recyclables	3 740	4 030	7 741	48 %
Papier et carton	3 174	2 170	5 316	60 %
Métal	194	285	479	41%
Plastique	202	1 046	1 247	16 %
Verre	170	529	699	24%

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Matières organiques	909	3 318	4 228	21 %
Industrie de transformation agroalimentaire	621	0	621	100 %
Résidus alimentaires	213	2 455	2 669	8 %
Résidus verts	31	353	384	8 %
Autres résidus organiques	44	510	554	8 %

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Rejets de procédé de traitement des matières résiduelles	0	2 435	2 435	0 %
Centres de tri des matières recyclables	0	707	707	0 %
Centres de tri des matières organiques	0	0	0	0 %
Rejets des recycleurs de métaux	0	1 728	1 728	0 %

Total secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)	4 649	9 783	14 404	32 %
--	--------------	--------------	---------------	-------------

Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	3 746	3 280	7 026	53 %
Non-agrégats	10 447	19 682	30 129	35 %
Bois	7 517	11 083	18 599	40 %
Gypse	153	2 091	2 244	7 %
Bardeaux d'asphalte	764	896	1 660	46 %
Autres résidu de CRD	2 013	5 612	7 625	26 %
Rejets de centre de tri	0	6 335	6 335	0 %

Total secteur construction, rénovation et démolition (CRD)	14 193	29 297	43 489	37 %
---	---------------	---------------	---------------	-------------

Total des trois secteurs

Matière	RÉCUPÉRÉE (TONNES)	ÉLIMINÉE (TONNES)	GÉNÉRÉE (TONNES)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Résidentiel, ICI, CRD	30 201	50 179	80353	38 %

CHAPITRE 6 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL, OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET MESURES

Enjeux

La MRC est confrontée à plusieurs enjeux propres à son territoire susceptible d'entraîner des répercussions sur la GMR, notamment : la croissance démographique soutenue, la faible densité démographique, le déficit en infrastructures de GMR (ex. : écocentres), l'éloignement des sites de disposition des déchets et l'hétérogénéité des pratiques en GMR.

Bilan

Le tableau 6.6 présente le bilan de la performance combinée des secteurs résidentiels, ICI et CRD de la MRC en 2021 vis-à-vis les cibles nationales de la PQGMR et de son plan d'action quinquennal 2019-2024 ainsi que la SVMO. Ces données ont été obtenues en comparant les quantités générées et les quantités récupérées présentées au chapitre 5.

Tableau 6.6 Bilan des résultats atteints par la MRC en 2021

No	Objectifs nationaux	Source	MRC	Québec (moyenne) ¹
1	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	PQGMR	755 kg/hab	716 kg/hab
2	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	PQGMR	38 %	53 %
3	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (PCVPM)	PQGMR	55 %	51 %
4	Recycler 60 % de la matière organique putrescible (résidus alimentaires et verts, boues municipales et de fosses septiques)	PQGMR	31 %	40 %
5	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois, boues municipales et de fosses septiques)	SVMO	42 %	46 %
6	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal	SVMO	52 %	60 %
7	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (papier, carton, résidus alimentaires et verts)	SVMO	Inconnu	Inconnu

1-Source : Bilan 2021 de gestion des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC

Mesure

Au total, la stratégie du présent PGMR comprend 13 mesures. Les mesures retenues sont cohérentes avec la PQGMR et les cibles de son plan d'action quinquennal, ainsi que de la SVMO. Chacune s'accompagne d'une justification pour exposer le raisonnement qui sous-tend sa sélection.

Tableau 6.7. Description des mesures

N°	Description des mesures	Nombre d'actions
1	Réduire la quantité de matières générées par l'application des concepts de la réduction à la source et du réemploi	5
2	Détourner les matières résiduelles de l'élimination	6
3	Augmenter le recyclage des matières organiques putrescibles générées sur le territoire de la MRC	5
4	Augmenter la résilience de la MRC par rapport à la gestion des boues et optimiser leur transport de façon à réduire les émissions de GES	1
5	Acquérir des connaissances sur les pratiques en GMR des ICI de la MRC	2
6	Instaurer des incitatifs pour aider les ICI à optimiser leurs pratiques en GMR	3
7	Favoriser la création de synergies en GMR	1
8	Tendre vers l'uniformisation des pratiques de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	4
9	Améliorer la performance du secteur CRD	3
10	Assurer l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR	1
11	Assurer la proactivité de la MRC dans les relations avec ses partenaires et collaborateurs à l'échelle de l'Outaouais concernant la GMR	2
12	Améliorer la traçabilité des matières résiduelles	2
13	Encourager la participation d'une plus grande variété d'organisations locales et régionales œuvrant dans la GMR	3

Coûts

Les coûts de mise en œuvre du PGMR sont estimés entre 12,2 et 15,9 M\$ en fonction des scénarios et des options qui seront retenus. Il est à noter que de ces sommes, plus de 70 % des coûts estimés sont attribuables au déploiement du réseau d'écocentres dans la MRC ainsi que l'instauration de programmes de gestion des matières organiques putrescibles et la mise à niveau de ceux existants. Malgré une méthodologie rigoureuse, ces coûts sont des estimations qui devront être validées ultérieurement sur la base de projets concrets.

CHAPITRE 7 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Finalement, le chapitre 7 présente le plan de mise en œuvre du PGMR. Toutes les mesures prévues au PGMR devront être mises en œuvre avant 2031, conformément au délai prescrit par la LQE. Il traite également des mesures de suivi que la MRC mettra en place afin d'évaluer la progression de son PGMR. La MRC s'engage d'améliorer ses indicateurs de suivi et de continuer à rédiger ses rapports internes de statistiques annuelles.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

1^{ère} consultation publique : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts, Québec, J8N 4E9, le 19 juin 2023, de 19h00 à 21h00

2^e consultation publique : 20 rue Raphaël, Sainte-Cécile-de-Masham (La Pêche), Québec, J0X 2W0, le 20 juin 2023, de 19h00 à 21h00

Inscription: <https://tinyurl.com/2ued7pxe>